

# Référent handicap (en OF)

## DÉFINITION

Le référent handicap est une personne désignée par chaque organisme de formation Qualiopi pour accompagner les stagiaires en situation de handicap. C'est un point de contact obligatoire, responsable de l'aménagement des conditions de formation.

Obligation Qualiopi (critère 3 du RNQ) : tout OF doit désigner un référent handicap, formé spécifiquement, et publier ses coordonnées sur les supports de communication (site, plaquettes).

Missions :

- Informer les stagiaires en situation de handicap sur leurs droits
- Adapter les conditions de formation (rythme, supports, ergonomie)
- Coordonner avec l'AGEFIPH si surcoûts (matériel, accompagnement)
- Sensibiliser les formateurs internes au handicap
- Suivre la cohorte des stagiaires concernés

Pour un adulte en reconversion avec RQTH ou situation handicapante (même non reconnue officiellement), demander explicitement à parler au référent handicap avant l'inscription est essentiel. Ça permet de :

- Vérifier que l'OF est vraiment accessible (pas juste "déclaré")
- Identifier les aménagements nécessaires
- Mobiliser les financements AGEFIPH en amont

À savoir : la MDPH délivre la RQTH (Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé) en 3-6 mois. Beaucoup d'adultes sont éligibles sans le savoir (maladies chroniques, troubles psy, handicaps invisibles). C'est gratuit, ça ouvre des droits.

---

## Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion  
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : [benjaminduplaa.com/lexique/referent-handicap](https://benjaminduplaa.com/lexique/referent-handicap)  
Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF